

## Devenir Membre du Groupe VAP – Vulve Anus Pénis

Vous vous intéressez à la prise en charge des pathologies ano-génitales et souhaitez devenir membre du VAP, groupe thématique de la Société Française de Dermatologie .

Vous êtes professionnel de santé : médecin dermatologue, gynécologue, proctologue, urologue, anatomo-pathologiste, kinésithérapeute, sage-femme, psychologue, sexologue...

Merci d'adresser votre demande d'adhésion à l'adresse suivante : [vap.sfderm@gmail.com](mailto:vap.sfderm@gmail.com)

### DEMANDE D'ADHESION AU VAP

#### INFORMATIONS A RENSEIGNER

Dans le mail

- Comment avez vous connu le VAP ?
- Qu'attendez-vous de votre participation à ce groupe thématique ?
- Nom, Prénom, Profession, Mail, Adresse professionnelle, Téléphone professionnel

#### DOCUMENTS A JOINDRE

Pour les médecins

- les dermatologues doivent obligatoirement être membres de la Société Française de Dermatologie : merci de joindre un scan de la carte de la SFD en cours de validité
- les non-dermatologues n'ont pas l'obligation d'être membre de la SFD : merci de joindre un scan de votre carte d'identité, de votre carte professionnelle et d'une ordonnance barrée (pour avoir votre adresse professionnelle)

Pour les autres professionnels de santé

- kinésithérapeute, sage-femme, psychologue, sexologue : merci de joindre un scan de votre carte d'identité, votre carte professionnelle et d'une ordonnance barrée (pour avoir votre adresse professionnelle)

#### PARRAINAGE

Joindre une lettre de parrainage émanant d'un membre du VAP

#### COTISATION

La cotisation annuelle au VAP s'élève à 50 euros. Un appel à cotisation vous sera envoyé par notre trésorier.

Vous recevrez les mails échangés avec l'ensemble du groupe.

Nous nous réunissons pour échanger de façon biannuelle, en juin dans Paris et en décembre lors des Journées Dermatologiques de Paris.

Au plaisir de vous rencontrer,

Le bureau du VAP